

# Formacode<sup>®</sup> 12.0

Thésaurus de l'offre de formation

## Champs sémantiques

### Listes annexes

Des types de certifications/diplômes/titres

Des pays

Des logiciels/outils/applications/services

Des publics

Des mots-outils

### Correspondances

Formacode<sup>®</sup> ROME

ROME Formacode<sup>®</sup>



Centre Inffo

# Présentation du thésaurus de l'offre de formation : le Formacode® version 12.0

Le Formacode® comporte soixante-trois champs sémantiques composés de descripteurs (mots-clés) organisés sous forme de listes. Les descripteurs ont des relations :

- **Hiérarchiques** : un terme générique (TG) définissant un concept plus large qu'un de ses termes spécifiques (TS). Un terme générique et son terme spécifique appartiennent forcément au même champ sémantique ;
- **Association** : un descripteur appartenant à un champ sémantique peut être associé à un descripteur d'un autre champ, il est lié dans ce cas à un ou plusieurs « termes associés » (TA). Cette association est réciproque ;
- **Équivalence** : un descripteur peut avoir un ou plusieurs synonymes n'étant pas des descripteurs mais pouvant être recherchés par les utilisateurs, il s'agit dans ce cas d'un « employé pour » (EP). Un autre type de relations synonymiques a été créé pour le Formacode® : les synonymes métiers ou « employé pour métier » (EP métier) qui reprennent des intitulés de métier. Lors de la consultation d'un synonyme, le renvoi vers le descripteur à utiliser est signifié par l'expression « employer » (EM).

Certains descripteurs peuvent être complétés par :

- une **note d'explication** (NE) qui apporte une définition du concept couvert par le descripteur ;
- une **note d'application** (NA) qui apporte des indications sur les types de formations pouvant être indexées avec le descripteur concerné, voire propose un renvoi vers un descripteur plus pertinent.

Des correspondances existent entre le Formacode® et d'autres nomenclatures, ainsi un descripteur peut avoir une correspondance avec le ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) de Pôle emploi, la NSF (Nomenclature des spécialités de formation) de l'INSEE ou les GFE (Groupes formation emploi).

Une vue globale des descripteurs est consultable sous forme de :

- **liste hiérarchique** permettant d'appréhender l'arborescence du champ sémantique, le terme spécifique étant toujours décalé à droite par rapport à son terme générique ;
- **liste numérique** par ordre croissant de code.

Une vue détaillée des descripteurs est ensuite proposée sous forme de liste alphabétique, avec pour chaque descripteur les champs suivants :

EP : Employé pour	TS : Terme spécifique
EM métier : Employé pour métier	TA : Terme associé
NE : Note d'explication	NSF : Nomenclature des spécialités de formation
NA : Note d'application	ROME : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
TG : Terme générique	GFE : Groupes formation emploi

# Présentation de l'arborescence du Formacode® V12.0

Les soixante-trois champs sémantiques du Formacode® sont organisés en quatorze grands domaines. Chacun de ces champs, identifiables par un code à trois chiffres et par un libellé, contient un ensemble de descripteurs servant à indexer les offres de formation.

<b>1. Formation générale, lettres et langues</b>	
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	<b>150</b>
LANGUES	<b>152</b>
SCIENCES HUMAINES	<b>142</b>
<b>2. Sciences humaines, économie, droit</b>	
DROIT	<b>132</b>
DROIT FISCAL	<b>133</b>
ÉCONOMIE	<b>131</b>
PSYCHOLOGIE	<b>144</b>
SCIENCE POLITIQUE	<b>130</b>
<b>3. Sciences</b>	
CHIMIE	<b>115</b>
MATHÉMATIQUES	<b>110</b>
MÉCANIQUE THÉORIQUE	<b>235</b>
PHYSIQUE	<b>114</b>
SCIENCES DE LA TERRE	<b>122</b>
SCIENCES NATURELLES	<b>120</b>
<b>4. Arts</b>	
ART	<b>450</b>
ARTISANAT ART	<b>455</b>
AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA	<b>462</b>
<b>5. Fonction production</b>	
GÉNIE INDUSTRIEL	<b>316</b>
MANUTENTION	<b>317</b>
QUALITÉ	<b>313</b>
<b>6. Agriculture</b>	
AGRICULTURE PRODUCTION VÉGÉTALE	<b>210</b>
PÊCHE AQUACULTURE	<b>213</b>
<b>7. Transformation</b>	
AGROALIMENTAIRE	<b>215</b>
CUIR PEAU	<b>218</b>
ÉNERGIE	<b>241</b>
GÉNIE CLIMATIQUE	<b>226</b>
HABILLEMENT	<b>217</b>
MATÉRIAU PRODUIT CHIMIQUE	<b>228</b>
TEXTILE	<b>216</b>

<b>8. Génie civil, construction, bois</b>	
BÂTIMENT GROS ŒUVRE	223
BÂTIMENT SECOND ŒUVRE	224
BTP CONCEPTION ORGANISATION	222
TRAVAUX PUBLICS	220
<b>9. Production mécanique</b>	
AUTOMATISME INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	244
MÉCANIQUE CONSTRUCTION RÉPARATION	236
TRAVAIL MATÉRIAU	230
<b>10. Électricité – électronique</b>	
ÉLECTRONIQUE	243
ÉLECTROTECHNIQUE	240
TÉLÉCOMMUNICATION	242
<b>11. Échange et gestion</b>	
BANQUE ASSURANCE	410
COMMERCE INTERNATIONAL	342
COMMERCE	345
DIRECTION ENTREPRISE	320
GESTION COMMERCIALE	340
GESTION FINANCIÈRE	326
IMMOBILIER	421
RESSOURCES HUMAINES	330
TRANSPORT	318
<b>12. Information, communication</b>	
COMMUNICATION INFORMATION	463
INDUSTRIE GRAPHIQUE IMPRIMERIE	460
INFORMATIQUE	310
LANGAGE INFORMATIQUE	308
SECRÉTARIAT ASSISTANAT	350
<b>13. Services aux personnes</b>	
ACTION SOCIALE	440
ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE	154
HÔTELLERIE RESTAURATION	427
INGÉNIERIE FORMATION PÉDAGOGIE	445
MÉDECINE	430
SANTÉ SECTEUR SANITAIRE	434
TOURISME	426
<b>14. Services à la collectivité</b>	
DÉFENSE PRÉVENTION SÉCURITÉ	428
ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT	125
SERVICES DIVERS	420

## Champs sémantiques

110	MATHÉMATIQUES	242	TÉLÉCOMMUNICATION
114	PHYSIQUE	243	ÉLECTRONIQUE
115	CHIMIE	244	AUTOMATISME INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
120	SCIENCES NATURELLES	308	LANGAGE INFORMATIQUE
122	SCIENCES DE LA TERRE	310	INFORMATIQUE
125	ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT	313	QUALITÉ
130	SCIENCE POLITIQUE	316	GÉNIE INDUSTRIEL
131	ÉCONOMIE	317	MANUTENTION
132	DROIT	318	TRANSPORT
133	DROIT FISCAL	320	DIRECTION ENTREPRISE
142	SCIENCES HUMAINES	326	GESTION FINANCIÈRE
144	PSYCHOLOGIE	330	RESSOURCES HUMAINES
150	DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	340	GESTION COMMERCIALE
152	LANGUES	342	COMMERCE INTERNATIONAL
154	ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE	345	COMMERCE
210	AGRICULTURE PRODUCTION VÉGÉTALE	350	SECRÉTARIAT ASSISTANAT
213	PÊCHE AQUACULTURE	410	BANQUE ASSURANCE
215	AGROALIMENTAIRE	420	SERVICES DIVERS
216	TEXTILE	421	IMMOBILIER
217	HABILLEMENT	426	TOURISME
218	CUIR PEAU	427	HÔTELLERIE RESTAURATION
220	TRAVAUX PUBLICS	428	DÉFENSE PRÉVENTION SÉCURITÉ
222	BTP CONCEPTION ORGANISATION	430	MÉDECINE
223	BÂTIMENT GROS ŒUVRE	434	SANTÉ SECTEUR SANITAIRE
224	BÂTIMENT SECOND ŒUVRE	440	ACTION SOCIALE
226	GÉNIE CLIMATIQUE	445	INGÉNIERIE FORMATION PÉDAGOGIE
228	MATÉRIAU PRODUIT CHIMIQUE	450	ART
230	TRAVAIL MATÉRIAU	455	ARTISANAT ART
235	MÉCANIQUE THÉORIQUE	460	INDUSTRIE GRAPHIQUE IMPRIMERIE
236	MÉCANIQUE CONSTRUCTION RÉPARATION	462	AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA
240	ÉLECTROTECHNIQUE	463	COMMUNICATION INFORMATION
241	ÉNERGIE		



132

DROIT

## Liste hiérarchique des descripteurs

DROIT 132 54  
 AUDIT JURIDIQUE 132 07  
 DROIT COMPARÉ 132 31  
 DROIT INTERNATIONAL 132 67  
 CONTENTIEUX INTERNATIONAL 132 69  
 CONTRAT INTERNATIONAL 132 58  
 DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87  
 DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99  
 DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER 132 46  
 DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL 132 98  
 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ 132 68  
 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 132 78  
 DROIT NATIONAL ÉTRANGER 132 77  
 DROIT MARITIME 132 79  
 DROIT PRIVÉ 132 74  
 DROIT AFFAIRES 132 61  
 DROIT COMMERCIAL 132 72  
 CONTENTIEUX COMMERCIAL 132 91  
 CONTRAT COMMERCIAL 132 70  
 DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION 132 92  
 RECOUVREMENT CRÉANCE 132 80  
 DROIT SOCIÉTÉ 132 62  
 CONSTITUTION SOCIÉTÉ 132 50  
 FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88  
 STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE 132 81  
 STATUT GROUPEMENT 132 71  
 STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51  
 STATUT SOCIÉTÉ 132 73  
 PROCÉDURE COLLECTIVE 132 52  
 TRANSMISSION ENTREPRISE 132 60  
 DROIT CIVIL 132 85  
 DROIT CONTRAT 132 56  
 DROIT PERSONNES FAMILLE 132 95  
 RESPONSABILITÉ CIVILE 132 96  
 DROIT IMMOBILIER 132 86  
 BAIL IMMOBILIER 132 97  
 DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ 132 66  
 DROIT PÉNAL NATIONAL 132 19  
 DROIT PRESSE 132 76  
 DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53  
 DROIT AUTEUR 132 43  
 DROIT DONNÉES PERSONNELLES 132 35  
 DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 132 45  
 DROIT SOCIAL 132 34  
 DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36  
 DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05  
 DROIT TRAVAIL 132 22  
 CONSEIL PRUD'HOMMES 132 02  
 DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 132 14  
 DROIT SYNDICAL 132 20  
 DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01  
 INSPECTION TRAVAIL 132 13

## Liste des descripteurs par code

132 01 DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER  
 132 02 CONSEIL PRUD'HOMMES  
 132 04 POUVOIR DISCIPLINAIRE  
 132 05 DROIT SÉCURITÉ SOCIALE  
 132 07 AUDIT JURIDIQUE  
 132 09 MARCHÉ PUBLIC  
 132 10 DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC  
 132 13 INSPECTION TRAVAIL  
 132 14 DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
 132 18 DROIT ADMINISTRATIF  
 132 19 DROIT PÉNAL NATIONAL  
 132 20 DROIT SYNDICAL  
 132 22 DROIT TRAVAIL  
 132 29 DROIT URBANISME  
 132 31 DROIT COMPARÉ  
 132 34 DROIT SOCIAL  
 132 35 DROIT DONNÉES PERSONNELLES  
 132 36 DROIT PROTECTION SOCIALE  
 132 37 DROIT PUBLIC  
 132 39 DROIT CONSTITUTIONNEL  
 132 43 DROIT AUTEUR  
 132 45 DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
 132 46 DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER  
 132 49 DROIT CIVIQUE  
 132 50 CONSTITUTION SOCIÉTÉ  
 132 51 STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF  
 132 52 PROCÉDURE COLLECTIVE  
 132 53 DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
 132 54 DROIT  
 132 56 DROIT CONTRAT  
 132 58 CONTRAT INTERNATIONAL  
 132 60 TRANSMISSION ENTREPRISE  
 132 61 DROIT AFFAIRES  
 132 62 DROIT SOCIÉTÉ  
 132 63 RESPONSABILITÉ DIRIGEANT  
 132 66 DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ  
 132 67 DROIT INTERNATIONAL  
 132 68 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ  
 132 69 CONTENTIEUX INTERNATIONAL  
 132 70 CONTRAT COMMERCIAL  
 132 71 STATUT GROUPEMENT  
 132 72 DROIT COMMERCIAL  
 132 73 STATUT SOCIÉTÉ  
 132 74 DROIT PRIVÉ  
 132 75 NOTARIAT  
 132 76 DROIT PRESSE  
 132 77 DROIT NATIONAL ÉTRANGER  
 132 78 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC  
 132 79 DROIT MARITIME  
 132 80 RECOUVREMENT CRÉANCE  
 132 81 STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE  
 132 85 DROIT CIVIL  
 132 86 DROIT IMMOBILIER

Voir liste alphabétique des descripteurs dans les pages suivantes

## Liste hiérarchique des descripteurs

POUVOIR DISCIPLINAIRE 132 04  
NOTARIAT 132 75  
RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63  
DROIT PUBLIC 132 37  
DROIT ADMINISTRATIF 132 18  
MARCHÉ PUBLIC 132 09  
DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC 132 10  
DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39  
DROIT CIVIQUE 132 49  
DROIT URBANISME 132 29

## Liste des descripteurs par code

132 87 DROIT COMMUNAUTAIRE  
132 88 FORME JURIDIQUE ENTREPRISE  
132 91 CONTENTIEUX COMMERCIAL  
132 92 DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION  
132 95 DROIT PERSONNES FAMILLE  
132 96 RESPONSABILITÉ CIVILE  
132 97 BAIL IMMOBILIER  
132 98 DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL  
132 99 DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES

*Voir liste alphabétique des descripteurs dans les pages suivantes*

**AUDIT JURIDIQUE 132 07**

EP	contrôle légalité
TG	DROIT 132 54
NE	Mission de vérification de la conformité d'une opération, ou de la situation d'une entreprise, aux règles juridiques en vigueur.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**BAIL IMMOBILIER 132 97**

EP	bail commercial ; bail habitation ; bail professionnel ; contrat location immobilière ; fonds commerce
TG	DROIT IMMOBILIER 132 86
TA	GESTION LOCATIVE 421 21
NE	Contrat de location portant sur des locaux à usage commercial, professionnel ou d'habitation.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**CONSEIL PRUD'HOMMES 132 02**

EP	contentieux prud'homal ; litige prud'homal
EP métier	conseiller prud'homal
TG	DROIT TRAVAIL 132 22
NE	Juridiction d'exception, élective et paritaire, qui a pour objet de régler les différends individuels entre salariés et employeurs nés à l'occasion du contrat de travail (litiges nés de sa conclusion, de son exécution ou de sa dissolution).
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**CONSTITUTION SOCIÉTÉ 132 50**

EP	fusion entreprises ; groupe sociétés ; transformation entreprise
TG	DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	CRÉATION ENTREPRISE 320 47
NA	Employé pour les formations aux aspects juridiques de la création d'entreprise ; pour les aspects généraux ou financiers, employer CRÉATION ENTREPRISE 320 47. Ne pas confondre avec FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88.
NSF	<i>310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**CONTENTIEUX COMMERCIAL 132 91**

EP	litige commercial
TG	DROIT COMMERCIAL 132 72
NE	Différend entre une entreprise et ses clients ou ses fournisseurs, pouvant donner lieu à procédure ou à procès.
NSF	<i>313 Finances, banques, assurances, immobilier</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**CONTENTIEUX INTERNATIONAL 132 69**

EP	arbitrage international ; litige international
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NE	Ensemble des règles de procédure applicables à un litige où existe un élément dit d'extranéité, c'est-à-dire étranger.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**CONTRAT COMMERCIAL 132 70**

TG	DROIT COMMERCIAL 132 72
NA	Employé pour les formations au contrat de vente ou d'achat ; pour les formations aux contrats commerciaux internationaux, employer CONTRAT INTERNATIONAL 132 58.
NSF	<i>312 Commerce, vente</i>
ROME	<i>K1505 Protection des consommateurs et contrôle des échanges commerciaux</i>
GFE	<i>Q Commerce</i>

**CONTRAT INTERNATIONAL 132 58**

EP	contrat commercial international
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NE	Ensemble des règles applicables à un contrat où existe un élément dit d'extranéité, c'est-à-dire étranger.
NSF	<i>312 Commerce, vente</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>Q Commerce</i>

**DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC 132 10**

TG	MARCHÉ PUBLIC 132 09
TA	ARCHIVAGE DÉMATÉRIALISATION 463 96
NE	Utilisation de la voie électronique (messagerie électronique, plateforme en ligne sur internet) pour les échanges d'informations intervenant dans le cadre des procédures d'achat public.
NSF	<i>326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>P Gestion et traitement de l'information</i>

**DROIT 132 54**

EP	droit initiation
EP métier	avocat conseil ; formaliste ; juriste
TG	SCIENCES HUMAINES, ÉCONOMIE, DROIT 001 02
TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AUDIT JURIDIQUE 132 07</li> <li>• DROIT COMPARÉ 132 31</li> <li>• DROIT INTERNATIONAL 132 67</li> <li>• DROIT MARITIME 132 79</li> <li>• DROIT PRIVÉ 132 74</li> <li>• DROIT PUBLIC 132 37</li> </ul>
TA	DROIT ASSURANCE 410 39 ; DROIT BTP 222 17 ; DROIT ENVIRONNEMENT 125 18 ; DROIT FISCAL 133 54 ; DROIT MÉDICAL 434 15 ; DROIT RÉGLEMENTATION BANCAIRE 410 91 ; DROIT RURAL 210 81 ; DROIT TRANSPORT 318 94
NA	Employé pour les formations générales en droit. Employer si possible un descripteur plus précis.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1902 Collaboration juridique</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i> <i>K1904 Magistrature</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT ADMINISTRATIF 132 18**

EP	contentieux administratif ; contrat administratif ; litige administratif
TG	DROIT PUBLIC 132 37
TS	• MARCHÉ PUBLIC 132 09
TA	FONCTION PUBLIQUE 130 41
NE	Ensemble des règles qui s'appliquent à l'administration dans sa gestion des services publics et dans ses rapports avec les particuliers.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT AFFAIRES 132 61**

EP	droit économique
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TS	• DROIT COMMERCIAL 132 72 • DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT AUTEUR 132 43**

EP	droit communication ; droit image ; droit information ; droit moral ; propriété littéraire artistique ; protection droit auteur
TG	DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53
TA	COMMUNICATION INFORMATION 463 54
NE	Ensemble des règles juridiques relatives au droit d'auteur et aux droits voisins.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT CIVIL 132 85**

EP	droit propriété ; droit succession ; régime matrimonial ; transmission patrimoine privé
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TS	• DROIT CONTRAT 132 56 • DROIT PERSONNES FAMILLE 132 95 • RESPONSABILITÉ CIVILE 132 96
TA	GESTION PATRIMOINE 410 14
NE	Partie du droit privé comportant les règles relatives aux personnes, aux relations de famille, au patrimoine et à sa transmission, aux obligations, aux contrats et aux sûretés.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT CIVIQUE 132 49**

EP	droit élection ; droit électoral ; organisation élection
TG	DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT COMMERCIAL 132 72**

TG	DROIT AFFAIRES 132 61
TS	• CONTENTIEUX COMMERCIAL 132 91 • CONTRAT COMMERCIAL 132 70 • DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION 132 92 • RECOUVREMENT CRÉANCE 132 80
TA	COMMERCE 345 54 ; GESTION COMMERCIALE 340 54
NE	Ensemble des règles juridiques régissant les activités commerciales et les actes de commerce de toute personne.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1505 Protection des consommateurs et contrôle des échanges commerciaux</i> <i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87**

EP	droit européen ; droit Union européenne
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
TS	• DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99 • DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER 132 46 • DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL 132 98
TA	FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18 ; INSTITUTION EUROPÉENNE 130 24 ; UNION EUROPÉENNE 131 92
NE	Droit supranational émanant des institutions de l'Union européenne auxquelles les États membres ont délégué leur compétence dans des domaines limités.
NA	Pour les formations aux institutions communautaires et leur fonctionnement, employer INSTITUTION EUROPÉENNE 130 24.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT COMMUNAUTAIRE AFFAIRES 132 99**

TG	DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87
TA	FISCALITÉ EUROPÉENNE 133 18 ; INSTITUTION EUROPÉENNE 130 24 ; TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 133 78
NE	Ensemble des règles juridiques applicables dans le cadre de l'Union européenne pour ce qui concerne le domaine commercial ou financier.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT COMMUNAUTAIRE IMMOBILIER 132 46**

TG	DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87
NE	Ensemble des règles juridiques applicables en matière d'immobilier, dans le cadre de l'Union européenne.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT COMMUNAUTAIRE SOCIAL 132 98**

EP droit communautaire travail  
 TG DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87  
 TA POLITIQUE SOCIALE COMMUNAUTAIRE 130 80  
 NE Ensemble des règles juridiques applicables aux relations sociales dans le cadre de l'Union européenne (relations de travail et protection sociale).

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT COMPARÉ 132 31**

TG DROIT 132 54  
 NE Etude comparative des législations et des règles juridiques propres à des pays différents.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT CONCURRENCE ET CONSOMMATION 132 92**

EP droit consommateur  
 TG DROIT COMMERCIAL 132 72  
 NA Employé pour les formations au droit du consommateur et aux règles juridiques gouvernant la concurrence.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1505 Protection des consommateurs et contrôle des échanges commerciaux*  
*K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39**

TG DROIT PUBLIC 132 37  
 TS • DROIT CIVIQUE 132 49  
 TA INSTITUTION POLITIQUE 130 87 ; SCIENCE POLITIQUE 130 54  
 NE Ensemble des règles juridiques contenues dans la Constitution et relatives aux institutions qui permettent l'établissement, la transmission, l'exercice de l'autorité dans l'État.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT CONTRAT 132 56**

EP droit mandat ; droit obligation  
 TG DROIT CIVIL 132 85  
 NE Partie du droit civil qui détermine les règles applicables aux contrats et aux mandats.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT DONNÉES PERSONNELLES 132 35**

TG DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53  
 TA RÉSEAU SOCIAL 462 52 ; SÉCURITÉ INFORMATIQUE 310 06  
 NA Employé pour les formations liées à la protection des données personnelles des individus ou des entreprises, notamment les données diffusées sur internet et dans les supports informatiques.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 132 14**

EP droit formation continue ; droit formation tout au long de la vie ; droit FPC ; législation formation professionnelle continue ; législation FPC ; réforme formation professionnelle  
 TG DROIT TRAVAIL 132 22  
 TA INGÉNIERIE FORMATION 445 57 ; POLITIQUE FORMATION 130 92 ; TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE 133 97  
 NE Ensemble des règles juridiques concourant à la réglementation de la formation professionnelle continue.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1801 Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle*  
*K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT IMMOBILIER 132 86**

EP accès logement ; contrat vente immobilière ; DALO ; droit foncier ; droit habitat ; droit logement opposable ; législation immobilier ; législation loyer  
 TG DROIT PRIVÉ 132 74  
 TS • BAIL IMMOBILIER 132 97  
 TA DROIT BTP 222 17 ; FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 133 21 ; IMMOBILIER 421 54 ; TAXE FONCIÈRE 133 10  
 NE Ensemble des règles de droit qui régissent l'acquisition, la location, la vente et la gestion des biens immeubles.  
 NA Pour les formations aux logements sociaux, employer LOGEMENT SOCIAL 421 71.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT INTERNATIONAL 132 67**

TG	DROIT 132 54
TS	• CONTENTIEUX INTERNATIONAL 132 69 • CONTRAT INTERNATIONAL 132 58 • DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87 • DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ 132 68 • DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 132 78 • DROIT NATIONAL ÉTRANGER 132 77
TA	FISCALITÉ INTERNATIONALE 133 27 ; RÉGLEMENTATION COMMERCE INTERNATIONAL 342 32 ; STRATÉGIE INTERNATIONALE 320 05
NE	Partie du droit privé ou public, qui a pour objet le règlement des relations entre États.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ 132 68**

EP	DIH ; droit commercial international ; droit humanitaire ; droit international humanitaire
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NE	Ensemble des règles juridiques qui régissent les situations de droit privé comportant un élément d'extranéité.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 132 78**

TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
TA	ÉCONOMIE INTERNATIONALE 131 83 ; POLITIQUE INTERNATIONALE 130 36
NE	Droit applicable aux relations entre les États et les autres sujets de la société internationale.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ 132 66**

EP	constat huissier ; droit processuel ; expertise judiciaire ; liquidation judiciaire particulier ; procédure civile ; procédure judiciaire
EP métier	clerc huissier
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
NE	Ensemble des règles gouvernant l'organisation et le fonctionnement de la justice.
NA	Employé également pour les formations à la procédure civile.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1901 Aide et médiation judiciaire K1902 Collaboration juridique K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT MARITIME 132 79**

TG	DROIT 132 54
TA	TRANSPORT MARITIME 318 72
NE	Ensemble des règles juridiques relatives à la navigation maritime, au transport de voyageurs et de marchandises par mer.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT NATIONAL ÉTRANGER 132 77**

EP	droit pays étranger
TG	DROIT INTERNATIONAL 132 67
NA	Employé pour les formations à l'étude du droit en général d'un ou plusieurs pays étrangers ; pour les formations au droit du travail en vigueur à l'étranger, employer DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PÉNAL NATIONAL 132 19**

EP	responsabilité pénale
EP métier	responsable contrat
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
NE	Partie du droit privé qui a pour objet la prévention et la répression des infractions en France.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PERSONNES FAMILLE 132 95**

EP	droit famille ; droit personne vulnérable
TG	DROIT CIVIL 132 85
TA	AIDE FAMILLE 440 26 ; AIDE SOCIALE ENFANCE 440 32
NE	Ensemble des règles juridiques relatives aux personnes (personnalité, état, capacité) et à la famille (filiation, mariage, régimes matrimoniaux, successions, etc.).
NA	Pour les formations aux aides sociales à la famille, employer AIDE FAMILLE 440 26 ; pour celles portant sur l'aide sociale à l'enfance, employer AIDE SOCIALE ENFANCE 440 32.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PRESSE 132 76**

TG	DROIT PRIVÉ 132 74
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PRIVÉ 132 74**

TG	DROIT 132 54
TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DROIT AFFAIRES 132 61</li> <li>• DROIT CIVIL 132 85</li> <li>• DROIT IMMOBILIER 132 86</li> <li>• DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ 132 66</li> <li>• DROIT PÉNAL NATIONAL 132 19</li> <li>• DROIT PRESSE 132 76</li> <li>• DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53</li> <li>• DROIT SOCIAL 132 34</li> <li>• NOTARIAT 132 75</li> <li>• RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63</li> </ul>
NE	Ensemble des règles qui régissent les rapports des particuliers entre eux.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 132 45**

EP	lutte contrefaçon industrielle ; propriété industrielle
TG	DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53
TA	RECHERCHE DÉVELOPPEMENT 320 62
NE	Ensemble des règles juridiques relatives aux brevets, marques, dessins et modèles.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 132 53**

EP	droit audiovisuel ; droit informatique ; droit internet ; droit multimédia ; lutte contrefaçon intellectuelle ; protection légale données informatiques
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DROIT AUTEUR 132 43</li> <li>• DROIT DONNÉES PERSONNELLES 132 35</li> <li>• DROIT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 132 45</li> </ul>
TA	SÉCURITÉ INFORMATIQUE 310 06
NE	Partie du droit privé qui englobe le droit de la propriété industrielle, le droit d'auteur et les droits voisins.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36**

TG	DROIT SOCIAL 132 34
TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05</li> </ul>
TA	PROTECTION SOCIALE 330 24
NA	Employé pour les formations traitant des règles juridiques ou de la réglementation des différents organismes de protection sociale (prévoyance, chômage, mutuelles etc.). Pour les formations traitant spécifiquement de l'organisation de la Sécurité sociale et/ou des services et prestations gérés par celle-ci, employer DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT PUBLIC 132 37**

EP	droit judiciaire public
TG	DROIT 132 54
TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DROIT ADMINISTRATIF 132 18</li> <li>• DROIT CONSTITUTIONNEL 132 39</li> <li>• DROIT URBANISME 132 29</li> </ul>
TA	GESTION PUBLIQUE 131 21
NE	Ensemble des règles relatives à l'organisation de l'État et à ses rapports avec les particuliers.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT SÉCURITÉ SOCIALE 132 05**

TG	DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36
NE	Ensemble des règles juridiques relatives à l'organisation de la Sécurité sociale, aux assurances sociales, aux régimes des allocations et des prestations familiales, etc.
NA	Pour les formations traitant des règles juridiques ou de la réglementation des différents organismes de protection sociale, employer DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT SOCIAL 132 34**

EP	législation sociale
TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DROIT PROTECTION SOCIALE 132 36</li> <li>• DROIT TRAVAIL 132 22</li> </ul>
TA	ADMINISTRATION PERSONNEL 330 52 ; POLITIQUE SOCIALE 130 72 ; PROTECTION SOCIALE 330 24
NE	Branche du droit constitué par l'ensemble des règles régissant les relations de travail.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT SOCIÉTÉ 132 62**

EP	domiciliation entreprise ; domiciliation société
TG	DROIT AFFAIRES 132 61
TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CONSTITUTION SOCIÉTÉ 132 50</li> <li>• FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88</li> <li>• PROCÉDURE COLLECTIVE 132 52</li> <li>• TRANSMISSION ENTREPRISE 132 60</li> </ul>
TA	CONNAISSANCE ENTREPRISE 131 15 ; FISCALITÉ SOCIÉTÉ 133 82
NE	Ensemble des règles de droit privé régissant les actes des sociétés et entreprises.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**DROIT SYNDICAL 132 20**

TG DROIT TRAVAIL 132 22  
 TA REPRÉSENTATION SYNDICALE 330 19  
 NE Ensemble des règles juridiques relatives aux syndicats.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT TRAVAIL 132 22**

EP droit travail initiation ; expression salarié  
 TG DROIT SOCIAL 132 34  
 TS
 

- CONSEIL PRUD'HOMMES 132 02
- DROIT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 132 14
- DROIT SYNDICAL 132 20
- DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01
- INSPECTION TRAVAIL 132 13
- POUVOIR DISCIPLINAIRE 132 04

 TA CONTRAT TRAVAIL 330 71  
 NE Ensemble des règles juridiques applicables aux relations individuelles et collectives entre les salariés et leurs employeurs.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales*  
*K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT TRAVAIL PAYS ÉTRANGER 132 01**

TG DROIT TRAVAIL 132 22  
 TA EXPATRIATION IMPATRIATION 330 12  
 NA Employé pour les formations à l'étude du droit du travail d'un ou plusieurs pays étrangers. Ne pas confondre avec DROIT COMMUNAUTAIRE 132 87.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**DROIT URBANISME 132 29**

EP expropriation  
 TG DROIT PUBLIC 132 37  
 TA AMÉNAGEMENT URBAIN 125 12 ; DROIT BTP 222 17 ; PLAN LOCAL URBANISME 125 05  
 NE Ensemble des règles de droit qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'utilisation du sol en milieu urbain.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88**

EP statut juridique entreprise  
 TG DROIT SOCIÉTÉ 132 62  
 TS
 

- STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE 132 81
- STATUT GROUPEMENT 132 71
- STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51
- STATUT SOCIÉTÉ 132 73

 TA FISCALITÉ ENTREPRISE 133 66  
 NE Ensemble des règles de droit régissant toutes les formes juridiques de personnes physiques ou morales (entreprise individuelle, organisation sans but lucratif, société, groupement).

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**INSPECTION TRAVAIL 132 13**

EP métier inspecteur travail  
 TG DROIT TRAVAIL 132 22  
 NE Corps de fonctionnaires chargé de contrôler l'application de la réglementation du travail et de l'emploi.

NSF *345 Application des droits et statuts des personnes, vie publique*  
 ROME *K1502 Contrôle et inspection des Affaires Sociales*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**MARCHÉ PUBLIC 132 09**

EP achat public ; appel offres ; appel projets ; commande publique  
 TG DROIT ADMINISTRATIF 132 18  
 TS
 

- DÉMATÉRIALISATION MARCHÉ PUBLIC 132 10

 TA MARCHÉ TRAVAUX 222 59 ; TRAVAUX PUBLICS 220 54  
 NE Contrat administratif par lequel, au terme d'une procédure, un entrepreneur s'engage, moyennant un paiement convenu, à fournir une prestation à l'administration.

NSF *128 Droit, sciences politiques*  
 ROME *K1903 Défense et conseil juridique*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**NOTARIAT 132 75**

EP comptabilité notariale ; droit notarial  
 EP métier clerc notaire ; notaire  
 TG DROIT PRIVÉ 132 74  
 NE Ensemble des règles concernant la profession de notaire.  
 NA Employé pour les formations à l'exercice de la profession de notaire, de clerc de notaire ainsi qu'à la gestion d'une étude notariale.

NSF *345 Application des droits et statuts des personnes, vie publique*  
 ROME *K1901 Aide et médiation judiciaire*  
*K1902 Collaboration juridique*  
*M1203 Comptabilité*  
 GFE *W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature*

**POUVOIR DISCIPLINAIRE 132 04**

EP	règlement intérieur
TG	DROIT TRAVAIL 132 22
NA	Employé pour les formations aux bases légales (règlement intérieur) et aux procédures de sanctions dans l'entreprise, aux suites et aux recours du salarié.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**PROCÉDURE COLLECTIVE 132 52**

EP	liquidation judiciaire entreprise ; redressement entreprise
TG	DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	PLAN SOCIAL 330 40 ; STRATÉGIE ENTREPRISE 320 25
NE	Ensemble des règles qui s'appliquent au redressement et à la liquidation judiciaires d'un commerce ou d'une entreprise en difficulté.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1501 Application des règles financières publiques K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**RECouvreMENT CRÉANCE 132 80**

EP	affacturage
TG	DROIT COMMERCIAL 132 72
TA	RELANCE IMPAYÉ 340 58
NA	Employé pour les formations aux procédures judiciaires du recouvrement de créances ; pour les formations aux techniques de prévention, de relance et de négociation utilisées pour le recouvrement des impayés, employer RELANCE IMPAYÉ 340 58.
NSF	<i>313 Finances, banques, assurances, immobilier</i>
ROME	<i>D1403 Relation commerciale auprès de particuliers K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**RESPONSABILITÉ CIVILE 132 96**

TG	DROIT CIVIL 132 85
TA	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE 410 35
NE	Obligation de réparer le dommage causé à autrui soit par l'inexécution d'un contrat, soit par un acte fautif, ou encore par le fait d'une personne dont on répond, ou d'un animal ou d'une chose dont on a la garde.
NA	Pour les formations à la responsabilité médicale, employer DROIT MÉDICAL 434 15 ; pour les formations à la responsabilité des dirigeants, employer RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**RESPONSABILITÉ DIRIGEANT 132 63**

TG	DROIT PRIVÉ 132 74
TA	DIRECTION ENTREPRISE 320 54
NA	Employé pour les formations à la responsabilité civile, pénale et/ou fiscale des cadres et dirigeants.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**STATUT ENTREPRISE INDIVIDUELLE 132 81**

EP	conjoint collaborateur ; statut artisan ; statut commerçant ; statut commerçant artisan
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques de l'entreprise individuelle.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**STATUT GROUPEMENT 132 71**

EP	droit groupement ; GIE ; GIP ; groupement intérêt économique ; groupement intérêt public
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques des groupements : GIE, GEIE, GIP, etc.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**STATUT ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF 132 51**

EP	association ; fondation ; fonds dotation ; organisation non gouvernementale
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
TA	FISCALITÉ ASSOCIATION 133 84 ; GESTION ASSOCIATION 131 87
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques des organisations à but non lucratif.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**STATUT SOCIÉTÉ 132 73**

EP	entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ; EURL ; SARL ; société à responsabilité limitée ; société civile ; société commerciale ; société économie mixte
TG	FORME JURIDIQUE ENTREPRISE 132 88
NA	Employé pour les formations aux différentes formes juridiques des sociétés.
NSF	<i>128 Droit, sciences politiques</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>

**TRANSMISSION ENTREPRISE 132 60**

EP	achat entreprise ; leverage management buy out ; LMBO ; rachat entreprise ; reprise entreprise
TG	DROIT SOCIÉTÉ 132 62
TA	ÉVALUATION FINANCIÈRE ENTREPRISE 326 18 ; GESTION PATRIMOINE 410 14 ; STRATÉGIE ENTREPRISE 320 25
NA	Employé pour les formations aux différentes formules de transmission d'entreprise autorisées par la loi : donation-partage au profit de tiers, reprise de l'entreprise par les salariés, cession massive des droits sociaux. Pour les formations aux aspects financiers, employer ÉVALUATION FINANCIÈRE ENTREPRISE 326 18.
NSF	<i>310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)</i>
ROME	<i>K1903 Défense et conseil juridique</i>
GFE	<i>W Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature</i>